

No E.P.: 6854
Rue: Chemin du Petit-Bel-Air

Commune: Chêne-Bourg
Objet: Stationnement
Date parution: 21.10.2022

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Au chemin du Petit-Bel-Air 2, sur la parcelle n° 6374, est situé l'hôpital psychiatrique de Belle-Idée qui comprend plusieurs parkings disséminés sur son domaine.

A la demande de la Fondation des Parkings, agissant pour le compte des HUG, un arrêté de mise à l'essai a été pris le 13 décembre 2021, instaurant une réglementation temporaire de parcage contre paiement, avec un système de vignette de stationnement pour les ayants droit, ainsi qu'un système de dépose-minute pour la crèche Les Magnolias.

Par son courrier du 30 août 2022, la Fondation des Parkings nous demande de pérenniser ces mesures.

Il convient, dès lors, de réglementer le stationnement au moyen d'une signalisation de zone avec parcage contre paiement munie de la mention : "véhicules avec vignette de stationnement HUG exceptés", respectivement avec une signalisation d'arrêt interdit, munie de la mention : "Dépose-minute crèche seul autorisé".

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.